

ÉTAT DES LIEUX – LOGEMENT À USAGE D'HABITATION

Le présent état des lieux est établi contradictoirement et amiablement entre les parties, conformément à l'article 3-2 de la loi du 6 juillet 1989. Il décrit avec précision l'état du logement et de ses équipements lors de l'entrée ou de la sortie du locataire.

Type d'état des lieux :	■ Entrée ■ Sortie
Date :	
Adresse du logement :	
Nom du bailleur :	
Nom du locataire :	
Référence du bail :	
Compteurs (eau / électricité / gaz) :	
Nombre de clés remises :	

DESCRIPTION DU LOGEMENT – PAR PIÈCE

Entrée	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Séjour / Salon	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Cuisine	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Salle de bain	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

WC	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Chambre 1	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Chambre 2	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Chambre 3 / Bureau	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

Autre pièce	État	Observations
Sol		
Murs		
Plafond		
Portes		
Fenêtres		
Équipements		

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET RÉSERVES

--	--

Recommandation importante : Il est fortement conseillé de joindre au présent état des lieux des photographies datées du logement et des éventuels défauts constatés. Ces photographies constituent un élément de preuve complémentaire en cas de litige.

SIGNATURES

Le Bailleur	Le Locataire
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Le présent état des lieux fait foi entre les parties. Il sera joint au contrat de location et servira de référence pour l'état des lieux de sortie.